



SAINT-NAZAIRE LEON BLUM TENNIS DE TABLE organise le 04/11/2018

son **49^{ème}** **TOURNOI REGIONAL**
au gymnase d'Heinlex (rue Pierre Marie Juret)

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ART. 1 – ORGANISATION :

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence traditionnelle.
Il comprendra les tableaux suivants :

<u>Horaires</u>	<u>Tarifs</u>		
9 H	10 € par équipe	Tableau A	Coupe DAVIS (total des points < 1 500)
10 H 30	10 € par équipe	Tableau B	Coupe DAVIS (total des points < 2 400)
14 H	10 € par équipe	Tableau C	Coupe DAVIS TOUTES SERIES

ART. 2 – MODALITES :

Seuls les poussins ne sont pas autorisés à participer à ce tournoi.

Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans un seul tableau.

Le premier tour de chaque tableau se disputera par poules de 3 équipes au minimum.

Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le tableau final et les autres participeront au tableau « consolante ».

Les résultats des matchs seront pris en compte pour les classements des licenciés.

Les tableaux A et B comporteront 24 équipes au maximum et le tableau C comportera 16 équipes au maximum : les premières équipes inscrites seront sélectionnées.

Les tableaux pourront être supprimés s'il y a moins de 8 équipes inscrites.

Les joueurs doivent être en possession de leur licence qui pourra être demandée par la table d'arbitrage.

Ouverture de la salle à 8 H.

ART. 3 – JUGE-ARBITRE :

Le juge-arbitre désigné par la commission départementale d'arbitrage sera Mme Jeanine PAUCHET.

Il sera assisté à la direction de l'épreuve par des membres du comité d'organisation.

Le juge-arbitre en accord avec le comité d'organisation pourra apporter au présent règlement toutes les modifications nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.

ART. 4 – SCRATCH, TENUE, ARBITRAGE :

Application stricte du règlement FFTT.

ART. 5 – ENGAGEMENTS :

Chaque club peut engager le nombre d'équipes de son choix.

Les inscriptions se feront jusqu'au samedi 03 novembre 2018 à 12 H par téléphone auprès de Sandra SAIL au 06 48 75 88 25 ou par mail à l'adresse suivante: sandrasail@hotmail.fr

ART. 6 – BALLE :

Blanches (□ 40 mm) en plastique, agréées FFTT, elles seront fournies par les organisateurs.

ART. 7 – TIRAGE AU SORT :

Le tirage au sort aura lieu au gymnase d'Heinlex le samedi 03 novembre 2018 sous la direction du juge-arbitre.

ART. 8 – PARTIES :

Elles se dérouleront au meilleur des 5 manches.

ART. 9 – RECOMPENSES :

Des lots seront distribués aux 4 premières équipes de chaque tableau si le nombre d'équipes est supérieur à 16 et aux 2 premières si le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 16.

Les vainqueurs de chaque tableau recevront une inscription gratuite pour la prochaine édition.

ART. 10 – CHALLENGE DU NOMBRE

Une coupe (ou un trophée) sera attribuée au club visiteur cumulant le plus grand nombre d'inscriptions.

ART. 11 – DIVERS

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident.

ART. 12 :

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

ART. 13 :

Le tournoi se déroulera sans interruption le midi.

HOMOLOGUE SOUS LE N° 999/2018-R